

Table des matières

Avant-propos de la première édition (1993).....	V
Indications pratiques.....	VII
Liste des principales abréviations.....	XI
Bibliographie sommaire.....	XIII
INTRODUCTION.....	1
Chapitre préliminaire. Historique et dispositions générales des textes communautaires.....	3
SECTION 1. – HISTORIQUE DE LA CONVENTION DE BRUXELLES.....	3
§ 1. Origines de la convention de Bruxelles et protocole d’interprétation par la Cour de justice.....	3
§ 2. Les élargissements successifs.....	8
SECTION 2. – LES CLAUSES GÉNÉRALES DE LA CONVENTION DE BRUXELLES.....	13
§ 1. Relations de la convention de Bruxelles avec les autres conventions.....	13
§ 2. Les clauses finales de la convention de Bruxelles.....	18
SECTION 3. – HISTORIQUE ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES DU RÈGLEMENT 44/2001.....	19

TITRE I

CHAMP D’APPLICATION DES TEXTES COMMUNAUTAIRES

Chapitre 1. Champ d’application <i>ratione materiae</i>.....	29
---	-----------

SECTION 1. – LES TEXTES JOUENT « EN MATIÈRE CIVILE ET COMMERCIALE »	29
SECTION 2. – MATIÈRES EXCLUES	33
§ 1. État et capacité des personnes, et droit patrimonial de la famille	33
§ 2. Faillites, concordats et autres procédures analogues	38
§ 3. Sécurité sociale	40
§ 4. Arbitrage	41
§ 5. Mise en œuvre des exclusions	47
§ 6. Autorité des qualifications données par la Cour de justice	48
Chapitre 2. Champ d'application dans l'espace	51
SECTION 1. – DOMAINE D'APPLICATION TERRITORIAL DE LA CONVENTION DE BRUXELLES	51
SECTION 2. – DOMAINE D'APPLICATION TERRITORIAL DU RÈGLEMENT 44/2001	56
Chapitre 3. Champ d'application dans le temps	61
§ 1. Règles d'application dans le temps	61
§ 2. Dispositions transitoires des conventions d'adhésion	65
§ 3. Dispositions transitoires spéciales contenues dans la convention de Bruxelles et concernant le Danemark, l'Irlande et le Royaume-Uni	68

TITRE II

L'INSTANCE DIRECTE

Paragraphe préliminaire. Questions non expressément réglées par les textes communautaires	72
Chapitre 1. Compétence des tribunaux de l'État communautaire sur le territoire duquel le défendeur est domicilié	79
SECTION 1. – LE PRINCIPE DE CETTE COMPÉTENCE : ARTICLE 2 (C ET R)	79

SECTION 2. – LE REJET DES RÈGLES EXORBITANTES DE COMPÉTENCE	84
SECTION 3. – INCIDENCE DES TEXTES COMMUNAUTAIRES LORSQUE LE DÉFENDEUR EST DOMICILIÉ DANS UN ÉTAT TIERS	86
Chapitre 2. Les compétences exclusives	91
SECTION 1. – LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE IMMOBILIÈRE, ARTICLES 16-1° (C) ET 22-1° (R).....	93
§ 1. Le principe : la compétence exclusive du lieu de situation de l'immeuble	93
§ 2. L'exception : une compétence concurrente en cas de location à courte durée pour usage personnel	98
SECTION 2. – LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE SOCIÉTÉS ET DE PERSONNES MORALES. ARTICLES 16-2° (C) ET 22-2° (R).....	101
SECTION 3. – LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'INSCRIPTIONS SUR LES REGISTRES PUBLICS. ARTICLES 16-3° (C) ET 22-3° (R).....	105
SECTION 4. – LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE DROITS INTELLECTUELS. ARTICLES 16-4° (C) ET 22-4° (R).....	105
SECTION 5. – LA COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'EXÉCUTION DES DÉCISIONS. ARTICLES 16-5° (C) ET 22-5° (R).....	111
Chapitre 3. Les prorogations volontaires de compétence	115
SECTION 1. – LA CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION, ARTICLES 17 (C) ET 23 (R).....	116
§ 1. Les critères d'application des articles 17 (C) et 23 (R)	116
A. Le domicile des parties	116
B. Désignation d'un tribunal ou des tribunaux d'un État communautaire	122
C. Situation internationale	124
§ 2. Conditions de validité de la clause attributive de juridiction.	128
A. Conditions de forme	128
1) <i>La convention écrite</i>	129
2) <i>Convention verbale confirmée par écrit</i>	133

3) « Une forme conforme aux habitudes que les parties ont établies entre elles » (art. 17 al. 1 b) (C) et art. 23-1 ^o b) (R)	136
4) Les usages du commerce international	136
B. Conditions de fond	138
§ 3. Effets de la clause attributive de juridiction	142
SECTION 2. – LA PROROGATION TACITE DE COMPÉTENCE, ARTICLES 18 (C) ET 24 (R).....	152
§ 1. L'effet attributif de compétence des articles 18 (C) et 24 (R) ..	152
§ 2. Absence d'effet attributif de compétence si le défendeur soulève une exception d'incompétence	154
Chapitre 4. Les compétences spéciales de l'article 5 (C et R)	159
SECTION 1. – L'OPTION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE CONTRACTUELLE : ARTICLE 5-1 ^o (C ET R)	162
§ 1. La notion de « matière contractuelle »	165
§ 2. L'obligation à retenir	177
A. La solution de principe pour tous les contrats en général	179
B. La solution spécifique du règlement 44/2001 pour les contrats de vente de marchandises et de fourniture de services	184
§ 3. La détermination du lieu d'exécution de l'obligation qui sert de base à la demande	189
A. Mécanisme retenu pour l'article 5-1^o (C) et l'article 5-1^oa) (R) : la « jurisprudence <i>Tessili</i> »	190
B. Solution spécifique pour les contrats de vente de marchandises et de fourniture de services (article 5-1^ob) (R)	202
SECTION 2. – L'OPTION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'OBLIGATIONS ALIMENTAIRES : ARTICLE 5-2 ^o (C ET R).....	209
SECTION 3. – L'OPTION OUVERTE EN MATIÈRE DÉLICTUELLE OU QUASI DÉLICTUELLE (ARTICLE 5-3 ^o (C ET R)).....	215
§ 1. Le domaine d'application de l'article 5-3^o (C et R)	217
§ 2. La détermination du « lieu où le fait dommageable s'est produit ou risque de se produire »	220

§ 3. Étendue de la compétence du juge saisi sur la base de l'article 5-3° (C et R)	230
SECTION 4. – L'OPTION SPÉCIFIQUE OFFERTE À LA VICTIME CIVILE D'UNE INFRACTION PÉNALE : ARTICLE 5-4° (C ET R).....	234
SECTION 5. – L'OPTION DE COMPÉTENCE POUR LES LITIGES CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UNE SUCCURSALE : L'ARTICLE 5-5° (C ET R).....	236
§ 1. La notion de « succursale, agence ou tout autre établissement »	237
§ 2. Les contestations visées par l'article 5-5° (C et R)	242
SECTION 6. – L'OPTION DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE <i>TRUST</i> : ARTICLE 5-6° (C ET R).....	245
SECTION 7. – LES RÈGLES DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE MARITIME : ARTICLE 5-7° (C et R), ARTICLE 6 bis (C) et 7 (R), ARTICLE V ^{ter} DU PROTOCOLE ET 64 (R).....	247
Chapitre 5. Les règles de compétences dérivées : article 6 (C et R)	253
SECTION 1. – LES QUATRE CAS DE COMPÉTENCES DÉRIVÉES PRÉVUES PAR L'ARTICLE 6 (C ET R).....	254
§ 1. La compétence à l'égard des codéfendeurs : article 6-1° (C et R)	254
§ 2. La compétence en cas de demande en garantie ou en intervention : article 6-2° (C et R)	259
§ 3. La compétence en matière de demande reconventionnelle : article 6-3° (C et R)	262
§ 4. Jonction d'une action en matière contractuelle à une action en matière de droits réels immobiliers : article 6-4° (C et R)	264
SECTION 2. – RÈGLES DE COMPÉTENCE DÉRIVÉES ET PROROGATIONS DE COMPÉTENCE.....	265
Chapitre 6. Les règles de compétence protectrices d'une partie faible	271
SECTION 1. – CARACTÈRES GÉNÉRAUX DES RÈGLES DE COMPÉTENCE PROTECTRICES D'UNE PARTIE FAIBLE.....	272

SECTION 2. – LES RÈGLES DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE D'ASSURANCE	274
§ 1. Les règles de compétence territoriale propres aux assurances	276
§ 2. Les clauses attributives de juridiction en matière d'assurance	280
SECTION 3. – LES RÈGLES DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE CONTRATS CONCLUS PAR DES CONSOMMATEURS	286
§ 1. Les contrats visés	287
§ 2. Les règles de compétence spécifiques pour les contrats de consommateurs	297
§ 3. Les clauses attributives de juridiction	299
SECTION 4. – LES RÈGLES DE COMPÉTENCE EN MATIÈRE DE CONTRAT INDIVIDUEL DE TRAVAIL.....	302
§ 1. La situation originaire	302
§ 2. Les règles établies par la convention de Saint-Sébastien	304
§ 3. Les modifications apportées par le règlement 44/2001	311
§ 4. La directive du 16 décembre 1996	313
Chapitre 7. La compétence pour les mesures provisoires ou conservatoires (art. 24 (C) et 31 (R))	317
Chapitre 8. Règles procédurales concernant la compétence : articles 19 (C) à 23 (C) et 25 (R) à 30 (R)	331
SECTION 1. – VÉRIFICATION DE LA COMPÉTENCE DU JUGE	332
SECTION 2. – LA LOYAUTÉ DE L'ASSIGNATION.....	335
SECTION 3. – LA LITISPENDANCE	339
§ 1. Les conditions d'existence d'une situation de litispendance « européenne »	341
§ 2. Appréciation de la date de la saisine	348
A. L'appréciation de la date de la saisine sous l'empire de la convention de Bruxelles	348
B. L'appréciation de la date de la saisine sous l'empire du règlement 44/2001	349

§ 3. Le règlement de l'exception de litispendance	350
SECTION 4. – LA CONNEXITÉ	358
§ 1. Conditions d'existence d'une situation de connexité « européenne »	358
§ 2. Mécanisme de règlement de l'exception de connexité.....	362

TITRE III

RECONNAISSANCE ET EXÉCUTION DES DÉCISIONS

Chapitre 1. L'étendue du bénéfice du mécanisme simplifié de reconnaissance et d'exécution	373
SECTION 1. – LES DÉCISIONS BÉNÉFICIAINT DU MÉCANISME SIMPLIFIÉ DE RECONNAISSANCE ET D'EXÉCUTION.....	373
§ 1. L'origine de la décision.....	374
§ 2. L'objet et la nature de la décision	379
A. L'objet de la décision.....	379
B. Nature de la décision.....	388
SECTION 2. – LES EFFETS RELEVANT DES TEXTES COMMUNAUTAIRES.....	390
Chapitre 2. Les conditions de régularité internationale de la décision étrangère.....	395
SECTION 1. – INTERDICTION DE LA RÉVISION.....	396
SECTION 2. – LES CONTRÔLES SUPPRIMÉS. SAUF EXCEPTIONS	399
Sous-section 1. LA COMPÉTENCE DU JUGE D'ORIGINE.....	399
§ 1. La suppression du contrôle de la compétence du juge d'origine	399
§ 2. Maintien exceptionnel du contrôle de la compétence du juge d'origine	402
Sous-section 2. LA LOI APPLIQUÉE PAR LE JUGE D'ORIGINE	404
§ 1. Principe de suppression du contrôle de la loi appliquée.....	405
§ 2. Maintien exceptionnel du contrôle de la loi appliquée dans le cas prévu par l'article 27-4 ^o de la convention de Bruxelles	406

SECTION 3. – LES CONTRÔLES MAINTENUS	412
§ 1. L'ordre public	412
A. Interprétation stricte de l'exception d'ordre public	413
B. Ordre public de fond et ordre public procédural.....	416
C. Ordre public et fraude	422
D. Contrôle de la notion d'ordre public par la Cour de justice des communautés	423
§ 2. La violation des droits du défendeur défaillant.....	425
A. La portée des articles 27-2 ^o (C) et 34 § 2 (R).....	426
B. Conditions pour que la décision rendue contre le défendeur défaillant soit exclue du mécanisme simplifié de reconnaissance et d'exécution.....	428
1) L'acte introductif d'instance n'a pas été signifié ou notifié au défendeur « en temps utile » (condition commune aux deux textes)	429
2) La signification ou la notification n'a pas été régulière (condition propre à l'article 27-2 ^o (C)).....	433
3) La disposition spécifique de l'article 34 § 2 du règlement 44/2001 concernant l'exercice des recours.....	435
§ 3. L'inconciliabilité des décisions.....	437
A. Inconciliabilité entre la décision rendue dans l'État communautaire d'origine et une décision rendue dans l'État requis	441
B. Inconciliabilité entre la décision rendue dans l'État communautaire d'origine et une décision rendue postérieurement dans un État tiers et susceptible d'être reconnue dans l'État requis.....	444
C. Inconciliabilité entre deux décisions émanant d'États communautaires différents et susceptibles d'être reconnues dans l'État requis	447
SECTION 4. – PLACE POUR UN DROIT COMMUN DE L'EFFET DES DÉCISIONS ÉTRANGÈRES PLUS LIBÉRAL QUE LES TEXTES COMMUNAUTAIRES ?	448
Chapitre 3. Les procédures de contrôle.....	453
SECTION 1. – PREMIÈRE PHASE : LA REQUÊTE. PROCÉDURE UNILATÉRALE	458

§ 1. Le dépôt de la requête	458
A. Autorité compétente	458
B. Intérêt pour agir	460
C. Modalités du dépôt de la requête	460
§ 2. Le déroulement de la procédure	466
SECTION 2. – SECONDE PHASE : LES RECOURS, LA PROCÉDURE CONTRADICTOIRE	472
§ 1. Généralités sur les recours	472
§ 2. Les règles procédurales concernant les recours	475
SECTION 3. – LES EFFETS DE L'EXEQUATUR	485
Chapitre 4. Actes authentiques et transactions judiciaires	493

TITRE IV

LES CONVENTIONS DE LUGANO (1988 et 2007)

Chapitre 1. La convention de Lugano de 1988	507
SECTION 1. – CLAUSES GÉNÉRALES	507
§ 1. Historique et entrée en vigueur	507
§ 2. Champ d'application de la convention	509
A. Champ d'application <i>ratione materiae</i>	509
B. Champ d'application <i>ratione loci</i>	509
C. Champ d'application <i>ratione temporis</i>	512
§ 3. Relations de la convention de Lugano de 1988 avec les textes communautaires	513
§ 4. Relations de la convention de Lugano de 1988 avec les autres conventions et avec le droit communautaire ...	515
§ 5. L'interprétation de la convention	518
SECTION 2. – LES DIFFÉRENCES DE FOND QUI SUBSISTENT ENTRE LA CONVENTION DE LUGANO DE 1988 ET LA DERNIÈRE VERSION DE LA CONVENTION DE BRUXELLES	523
§ 1. Divergences sur des règles de compétence directe	524
§ 2. Divergences sur les règles de reconnaissance et d'exécution ...	527

Chapitre 2. La convention de Lugano du 30 octobre 2007	531
SECTION 1. – LES CLAUSES GÉNÉRALES	532
SECTION 2. – LES RARES SPÉCIFICITÉS SUBSTANTIELLES DE LA CONVENTION DE LUGANO DE 2007.....	538
§ 1. En matière de compétence directe	539
§ 2. En matière de reconnaissance et d'exécution des décisions	541
Annexes	545
Index alphabétique	733